

***COMMUNE LE MOURET***

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE  
du vendredi 13 février 2004**

au Café de la Croix-Blanche

**COMMUNE LE MOURET :**

La secrétaire :

Le Syndic :

Chantal Caputo

Thierry Ackermann

## **TRACTANDA**

### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2003 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

### **2. Budget 2004.** Un exemplaire du budget est joint à la convocation.

#### **2.1 Budget de fonctionnement**

#### **2.2 Budget des investissements**

1. Achat de stores pour la salle d'activité du bâtiment administratif
2. Achat de mobilier – Ecole de Zénauva
3. Participation à la transformation et à l'agrandissement du CO de Marly
4. Crédit d'étude pour un projet marquant la fusion
5. Aménagements au centre sportif
6. Réfection de la route du Misely - secteur Essert
7. Equipements en réseau d'eaux claires
8. PGEE et équipements en réseau d'eaux usées
9. Aménagement de la déchetterie
10. Aménagement du cimetière de Bonnefontaine
11. Vente de terrain secteur Praroman

### **3. Nouveaux statuts du GAME - Groupement d'adduction d'eau Le Mouret et environs**

Les statuts peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

### **4. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et Haut Lac français**

Les statuts peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

### **5. Reprise au domaine public de la route et des infrastructures du quartier "Au Village" secteur Oberried**

### **6. Informations**

### **7. Divers**

<b>Présidence :</b>	M.	Thierry Ackermann	syndic
<b>Conseillers présents:</b>	M.	Nicolas Lauper	vice-syndic
	M.	Max Brügger	
	Mme	Christiane Castella Schwarzen	
	Mme	Monique Charrière	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	M.	Gilbert Müller	
	M.	Denis Murith	
<b>Conseiller excusé :</b>	M.	François Papaux	retenu par des obligations professionnelles
<b>Secrétaire :</b>	Mlle	Chantal Caputo	

**M. Thierry Ackermann** ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant, au nom du Conseil communal, la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il les remercie d'avoir bien voulu consacrer cette soirée à cette assemblée communale.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie M. Jean-Paul Bernard qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

Le tractanda était annexé à la convocation envoyée en tous-ménages, accompagné du budget 2004. **M. Thierry Ackermann** demande si quelqu'un a des remarques à formuler au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée communale a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu et peut donc valablement délibérer. Il explique encore que selon la loi sur les communes le budget 2004 aurait dû être présenté avant la fin de l'année 2003. En raison de la préparation des nombreux nouveaux règlements présentés lors de la dernière assemblée, le conseil a demandé et obtenu l'accord du Service des communes et de la Préfecture pour que le budget 2004 soit présenté en début d'année 2004.

**M. le Syndic** nomme les scrutateurs : Mme Thérèse Eggertswyler  
M. Marcel Cosandey

**Nombre de citoyens présents :** 124

**Majorité absolue :** 62

**M. Thierry Ackermann** salue tout particulièrement les nouveaux citoyens et citoyennes arrivés dans la commune, ainsi que ceux ayant atteint la majorité civique depuis la dernière assemblée.

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

Mme et M.	Raphaël Berset
Mme et M.	François Binder
M.	Claude Brodard
M.	Bernard Dafflon
M.	Germain Kolly
Mme et M.	Pascal Pythoud
Mme	Marie-France Rolle
M.	Philippe Schorderet
M.	André Vaucher
M.	Norbert Waeber
M.	Jean-Pierre Wicht

### ***Tractanda No 1 - Procès-verbal***

Le procès-verbal de la dernière assemblée du 10 décembre 2003 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

**M. le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques ou questions à formuler. Si tel n'est pas le cas, il le met au vote.

**Le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2003 est accepté à la majorité (1 abstention).** M. Le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

## **Tractanda No 2 - Budget 2004**

Selon la décision de l'assemblée communale du 29 avril 2003, chaque ménage a reçu un exemplaire du budget détaillé avec la convocation à l'assemblée. Suite à la séance avec la commission financière, certaines corrections ont été apportées au budget et les feuilles concernées ont été remises aux citoyens lors de leur arrivée dans la salle.

### **2.1 Budget de fonctionnement**

#### Annexe 3

Il donne la parole à M. Gilbert Müller - conseiller communal responsable du dicastère des finances. **M. Gilbert Müller** informe qu'il va présenter le budget de fonctionnement chapitre par chapitre en expliquant les corrections qui ont été apportées par rapport au budget figurant dans la convocation. Si quelqu'un a une question, il est prié d'intervenir lors du passage du chapitre concerné. Lors de l'établissement de ce budget, il a été tenu compte des différentes remarques que la commission financière avaient émises lors de la présentation du budget 2003, à savoir :

- les bâtiments ont été ventilés dans les chapitres concernés (bâtiment administratif dans administration, les écoles dans l'école, le bâtiment des sports sous le centre sportif et les autres bâtiments figurent sous la rubrique 942);
- les salaires ont été ventilés dans les chapitres concernés;
- deux chapitres supplémentaires ont été créés : il s'agit d'un chapitre pour les bus scolaires et le deuxième pour les camps scolaires d'été et d'hiver.

#### Chapitre 160 - Protection civile

Des modifications y ont été apportées. En effet, des places vont être reprises par la commune pour un abri de protection civile privé qui se construira dans le secteur d'Essert. Un tableau comparatif est présenté sur grand écran.

#### Chapitre 400 - Hôpitaux

Le montant de Fr. 31'794.- est reporté au budget des investissements concernant la contribution à l'agrandissement de l'hôpital de Bertigny II.

#### Chapitre 9 - Finances et impôts

Les impôts ont été réévalués principalement sur les revenus des personnes physiques. Les produits prévus à Fr. 7'429'458.- ont été revus à la baisse à Fr. 7'069'458.-.

Total des charges	Fr.	9'112'174.00
Total des revenus	Fr.	10'156'897.00
<b>Excédent de produits</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'044'723.00</b>

Si on enlève à ce résultat le revenu extraordinaire du montant d'aide à la fusion de Fr. 1'191'458.00, le résultat de cet exercice serait un déficit de Fr. 146'735.-.

## **2.2 Budget des investissements**

Annexe 5

**M. Gilbert Müller** présente les investissements et donne les explications du plan de financement des investissements. Les conseillers responsables des dicastères présenteront par la suite les différents postes en donnant les explications par rapport aux objets.

Le montant d'aide à la fusion servira à des amortissements extraordinaires pour reconstituer la couverture de certaines réserves pour Fr. 967'000.-. Le reste sera attribué au remboursement de certains emprunts (annexe 4).

**M. Jean-Claude Marty** demande ce que signifie le terme "couvertures non constituées" ?

**M. Gilbert Müller** indique qu'il s'agit de réserves comptables figurant au bilan mais pour lesquelles ils manquent les couvertures de liquidité. Essentiellement dans les chapitres eau et épuration de l'eau.

**M. Jean-Claude Marty** dit qu'il ne comprend pas bien. Il aurait fallait constituer des réserves pour l'eau ?

**M. Gilbert Müller** indique qu'il s'agit de réserves comptables qui sont obligatoires. Des postes doivent être équilibrés. Les réserves ont été comptablement inscrites mais en faisant l'addition des réserves moins les crédits disponibles il en ressort un manque de liquidité.

**M. Jean-Claude Marty** en déduit que certaines anciennes communes n'avaient pas fait de réserves.

**M. Gilbert Müller** lui répond que non. Les réserves avaient été constituées mais l'argent avait été affecté à d'autres choses.

**M. Jean-Claude Marty** trouve dommage que l'argent de la fusion serve à reconstituer ces réserves et espère que cet argent ne manquera pas par la suite. Il aurait pu être utilisé pour une réalisation marquant la fusion.

**M. Gilbert Müller** indique qu'il faut relativiser le montant de Fr. 967'000.- car si l'on additionne toutes les réserves - celles constituées obligatoirement et les autres - seul un déficit de Fr. 60'000.- en ressort. Par contre dans les chapitres eau ressort ce manque de couverture de Fr. 967'000.-. Ce chapitre fera l'objet d'un nouveau règlement qui sera soumis à votation, il faut pour abaisser les taxes réaffecter les montants qui devaient être mis dans ces réserves.

**Mme Huguette Piantini** demande des explications au sujet du remboursement SUVA.

**M. Gilbert Müller** indique que l'emprunt Suva avait été contracté par Bonnefontaine il y a déjà plusieurs années pour un objet immobilier. Aucune précision n'a été retrouvée à ce sujet.

**Mme Huguette Piantini** demande ce que la Suva a à voir là-dedans.

**M. Gilbert Müller** indique que la Suva a prêté de l'argent au même titre qu'un institut bancaire. Il reste Fr. 72'500.- à rembourser.

**M. Jean-Marc Kuhn** demande si des renseignements ont pu être obtenus auprès de la Suva au sujet de ce prêt.

**M. Gilbert Müller** informe que la Suva n'a pas été en mesure de dire pourquoi cet emprunt avait été contracté. Une reconnaissance de dette existe pour ce montant. C'est un montant qui est amorti chaque année et couvrait un objet immobilier.

**M. Jean-Marc Kuhn** s'interroge sur le remboursement d'une dette dont on ne sait pas ce qu'elle concerne.

**M. Bernard Cotting** dit qu'il faut approfondir les choses. Ce n'est pas à nous de payer les pots cassés.

**M. Gilbert Müller** continue la présentation selon l'annexe 5.

Au chapitre 620. Routes communales, **M. Francis Mauron** demande si les Fr. 86'000.- concernant la traversée du Mouret sont prévus pour le trottoir ou uniquement la route.

**M. Jean-Louis Cotting** indique que ce montant fait partie de l'étude de la traversée du Mouret-Centre et effectivement cela fait partie de la phase primaire avant-projet jusqu'à la mise à l'enquête. Ultérieurement un devis sera présenté à l'assemblée et le montant total de toute l'opération, y compris les trottoirs et les différents aménagements pour sécuriser la traversée du Mouret depuis le poste de police jusqu'après le congélateur.

**M. Francis Mauron** si un trottoir est prévu pour cette route.

**M. Jean-Louis Cotting** confirme que le trottoir est compris dans l'étude. Il est prévu de faire un trottoir partant de la croisée de Montévraz jusqu'au centre ainsi que différents aménagements pour améliorer la sécurité des piétons avec rond-point. Le projet sera présenté à l'assemblée lorsque l'avant-projet sera terminé. Le montant global estimé avoisine à peu près le million pour la réalisation de tout l'ouvrage.

**M. Francis Mauron** demande si ces travaux sont prévus d'être réalisés cette année ou en 2040 ?

**M. Jean-Louis Cotting** indique que ces travaux ne se feront pas cette année. La réalisation dépend des Ponts & Chaussées. L'Etat investira un montant très important et la commune profitera de cette occasion pour coordonner ces travaux qui ne devraient pas se réaliser avant 2005-2006.

**M. Francis Mauron** dit qu'il y a déjà vingt ans que des discussions sont en cours pour cette réalisation. Il trouve étonnant qu'aucune démarche depuis le temps n'ait été entreprise au sujet de l'ancienne grange en bordure de route. Il semblerait que les principaux intéressés n'aient jamais été contactés.

**M. Jean-Louis Cotting** informe qu'effectivement il y a eu différents projets pour la traversée du Mouret dont le fameux projet Valtraloc qui était un projet colossal et très coûteux. Le projet en cours est une solution plus économique qui donne plus de préférence à la sécurité du piéton. Il est clair que dans la phase d'avant-projet, il y a toute la mise en place de l'infrastructure et tous les propriétaires fonciers concernés seront contactés cette année pour une discussion des possibilités dont on dispose pour trouver des solutions afin de réaliser l'aménagement. Après

cette phase, le projet sera mis à l'enquête pour autant que l'assemblée accepte le devis qui sera proposé. Pour le conseil, ce dossier est une priorité.

Le total des investissements pour 2004 se montent pour les charges à Fr. 944'070.- et en produit Fr. 256'000.- qui représente une partie de la vente des terrains qui figure dans le montant des Fr. 316'000.- et le reste c'est la vente du terrain qui a déjà été portée dans le budget 2003 pour la parcelle de l'abri PC à Oberried. **Le résultat final négatif des investissements se monte à Fr. 1'294'105.-.** Ayant terminé avec la partie financière, M. Gilbert Müller passe la parole à ses collègues pour la présentation des objets des investissements.

### **2.2.1 Achat de stores pour la salle d'activité du bâtiment administratif**

**M. Denis Murith** indique que durant l'année la salle d'activité au rez-de-chaussée est louée quinze à vingt fois pour des assemblées ou d'autres activités. Le problème du soleil se pose du point de vue chaleur et de luminosité durant les séances. C'est pourquoi le conseil vous propose d'accepter la pose de 48 stores en polyester qui couvrent chaque baies vitrées pour un montant total de Fr. 20'780.-.

**M. Roger Baeriswyl** trouve dommage que ceci n'ait pas été fait lors de la construction du bâtiment. C'était un élément qui aurait dû être prévu dans le cadre de l'investissement initial.

**M. Denis Murith** dit que c'était une erreur.

**M. Thierry Ackermann** ajoute que lorsque l'on construit il faut parfois vivre dans un environnement pour constater les petites erreurs et précise que c'était un vœu de l'architecte que de ne pas mettre de store. Au départ, l'utilisation de cette salle n'était pas connue. Cet investissement est nécessaire pour profiter un maximum de cette salle.

**M. Jean-Marc Kuhn** demande s'il s'agit de stores intérieurs ou extérieurs ?

**M. Thierry Ackermann** indique que ces stores seront posés à l'intérieur.

**M. Jean-Marc Kuhn** demande de réfléchir car si les stores sont à l'intérieur ils ne serviront à rien contre la chaleur. Il faut arrêter la chaleur avant les vitres.

**M. Denis Murith** relève que ce problème a été étudié et vu la configuration extérieure du bâtiment il n'est pas possible de les installer à l'extérieur.

**M. Jean-Marc Kuhn** pense dans ce cas ces Fr. 20'000.- sont inutiles.

**M. Denis Murith** indique que la luminosité sera nettement améliorée.

**M. Bernard Cotting** dit que c'est mettre Fr. 20'000.- à la poubelle.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. le Syndic** passe la parole à M. Max Brügger.

### **2.2.2 Achat de mobilier - école de Zénauva**

**M. Max Brügger** présente cet investissement à l'aide d'une projection sur grand écran selon annexe 6.

### **2.2.3 Participation à la transformation et l'agrandissement du CO de Marly**

**M. Max Brügger** présente cet investissement à l'aide d'une projection sur grand écran selon annexe 7.

**M. Gérald Clerc** demande en quoi consiste le frais et honoraires représentant le 20 % du budget présenté ?

**M. Max Brügger** explique que ce pourcentage comprend des frais qui ne peuvent pas être calculés dans le devis de départ. Les honoraires prévus sont pour une étude plus poussée pour l'acoustique et l'éclairage de cette salle pour une utilisation optimale pour les participants et le public lors de concerts de musique ou de chant ou lors de théâtres.

Aucune question n'étant formulée, **M. le Syndic** passe au point suivant.

### **2.2.4 Crédit d'étude pour un projet marquant la fusion**

**M. le Syndic** rappelle que M. Gilbert Muller a déjà donné les indications concernant l'utilisation de ce montant et demande si quelqu'un a des questions particulières pour cet objet. Aucune question n'étant formulée, **M. le Syndic** passe la parole à M. Denis Murith.

### **2.2.5 Aménagements au centre sportif**

**M. Denis Murith** indique que les portes basculantes entre la halle et le local des engins. Les anciennes portes ne sont plus conformes aux normes SUVA et EFSM. L'isolation est quasi inexistante d'où une déprédation de chaleur. Le budget se monte pour la dépose et évacuation des portes actuelles Fr. 900.-, livraison et pose de portes basculantes avec système de câbles pour un montant de Fr. 9'800.- et la TVA, d'où un total de Fr. 11'513.20. D'autres réfections de portes sont nécessaires : il s'agit de la porte d'entrée à deux vantaux, d'une porte à un vantail entre la halle de sports et l'escalier, la pose de diverses plaques de propreté sur les portes de douches qui faciliteraient le nettoyage ainsi que divers petits travaux pour un montant de Fr. 4'109.- + TVA = Fr. 4'421.30. Donc un total général arrondi à Fr. 16'000.-.

Aucune question n'étant formulée, **M. le Syndic** passe la parole à M. Nicolas Lauper.

### **2.2.6 Réfection de la route du Misely - secteur Essert**

**M. Nicolas Lauper** qui remplace M. François Papaux absent ce soir présente cet investissement pour un montant de Fr. 85'000.- pour la réfection de la route du Misely à Essert. Le conseil est conscient que le montant de Fr. 85'000.- est minime sur le nombre de kilomètres de routes qu'a cette nouvelle commune du Mouret. Un inventaire des routes de la nouvelle commune a été fait. Des offres ont été demandées pour diverses réfections pour un montant total de Fr. 1'200'000.-. Donc il y aura des travaux pour les années futures. Au départ, le conseil avait prévu de mettre un montant annuel au budget de Fr. 200'000.- pour les routes. Pour cette année 2004, il y a d'autres priorités. M. Lauper situe la route du Misely à l'aide d'une projection sur grand écran du plan de situation. En son temps, la commune d'Essert avait déjà prévu de refaire cette route mais lors des discussions pour la fusion il avait été demandé aux anciennes communes d'attendre avant d'entreprendre d'importants investissements.

**M. Michel Richard** demande si le raccordement à l'épuration des deux fermes situées aux abords de cette route est compris. Pour l'instant tout va dans la rigole.

**MM. Lauper et Murith** ne sont pas en mesure de répondre à la question.

**M. Michel Richard** ne comprend pas que depuis quinze ans ces fermes ne sont pas raccordées. Il serait au moins judicieux de prévoir les tuyaux !

**M. Nicolas Lauper** remercie M. Richard pour cette remarque et indique que le conseil en prend note.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. le Syndic** passe la parole à M. Denis Murith.

### **2.2.7 Equipements en réseau d'eaux claires**

**M. Denis Murith** informe que l'Hoirie Cardinaux a décidé de valoriser son terrain le long de la route cantonale. La commune doit l'alimenter en eau. Une convention a été signée avec les propriétaires pour la répartition des frais. Pour ce quartier, sur un total de Fr. 61'000.-, Fr. 45'000.- serait à charge de la commune. Le conseil vous demande d'accepter cet objet.

Concernant le quartier du Marais, étant donné que la route doit être refaite, la commune va en profiter pour poser une nouvelle conduite et un hydrant. Il est vrai que la défense incendie dans ce quartier est un peu obsolète. Le montant de ces travaux est de Fr. 19'000.-. Un crédit d'étude de Fr. 10'250.- dont Fr. 6'750.- à charge de la commune est nécessaire. Pour remédier aux problèmes des inondations et avant de procéder à la réfection de la route, le conseil s'est posé la question de la sécurité. Il serait dommage de refaire une route et de la voir par la suite démolie par des inondations. Le bureau RWB a été mandaté pour trouver une solution. Il faudrait un élément en béton avec grilles anti-bovin et barrières de protection. Cet élément d'env. 30 à 40 cm hors-sol recollecterait les eaux de tout le bassin versant. A partir de cet élément un drain conduirait les eaux claires vers l'exécutoire qui est le ruisseau du Pontet. Le montant total de ces travaux est de Fr. 180'000.-. Le conseil vous demande d'accepter cet objet.

**M. Michel Richard** demande qui s'occupe de vider les passages à bétail. En cas d'orage ils ne servent à rien du tout car ils sont pleins.

**M. Thierry Ackermann** lui demande s'il parle du quartier du Marais.

**M. Michel Richard** parle de ceux qui existent déjà. Il n'a jamais vu personne les vider.

**M. Thierry Ackermann** indique que l'on prend note de la remarque qui ne rentre pas dans le cadre de cet investissement.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. le Syndic** passe la parole à M. Denis Murith.

### **2.2.8 PGEE et équipements en réseau d'eaux usées**

Après l'adduction d'eau, **M. Denis Murith** va maintenant parler de l'évacuation.

Aménagement du quartier "Mouret-Centre" est prévu un collecteur en séparatif y compris le contrat d'ingénieur pour un montant total de Fr. 255'000.- à répartir entre le promoteur et la commune. Total au budget Fr. 151'000.--.

Quartier du Marais : évacuation de la route. Total au budget Fr. 12'000.-.

Quartier des Russilles : collecteur des eaux usées. Total au budget Fr. 25'000.-.

Montant total au budget des investissements : Fr. 188'000.-. Le conseil communal vous propose d'accepter ce crédit.

Aucune question n'étant formulée, **M. le Syndic** passe la parole à Mme Monique Charrière.

### **2.2.9 Aménagement de la déchetterie**

**Mme Monique Charrière** indique que depuis 1992 déjà, la déchetterie du Serté offre aux citoyens de notre commune la possibilité de collecter les déchets recyclables et depuis bien sûr diverses améliorations se sont succédées. Aujourd'hui, il s'avère que les exploitants de toutes déchetteries en service sont invités à déposer une demande de permis de construire en vue de légaliser et d'adapter si nécessaire les installations construites. Cette demande a été formulée par l'Office de la protection de l'environnement afin de procéder à la mise en conformité de la déchetterie communale qui à ce jour reste sans autorisation. Pour des raisons de longévité et de propreté, il est recommandé d'aménager la déchetterie sur une surface stabilisée. Par ailleurs, les zones qui entourent les divers containers doivent être rendues étanches par un revêtement adhoc. De plus, il convient aussi d'aménager la récolte et l'évacuation des eaux de surface selon les directives de l'Office de la protection de l'environnement. Aussi ce sont ces divers motifs qui ont amené le conseil communal a vous soumettre le projet suivant qui comprend la mise en conformité, les honoraires de l'ingénieur et du géomètre, les frais de mise à l'enquête, le bétonnage de la place y compris l'étude pour la mise en dur et la mise en soumissions. Ensuite viendra aussi l'achat d'un container pour le bureau. Le bureau actuel récolte les eaux de pluie. Ainsi que l'installation d'une lumière sous le couvert. Ces aménagements reviennent à un total estimé à Fr. 111'200.-. Le conseil communal vous invite vivement à accepter le montant budgétisé pour ces divers aménagements. D'avance merci de votre confiance.

**M. Jacques Vial** demande s'il ne serait pas possible de faire construire dans une entreprise locale un bureau pour le surveillant plutôt que de faire l'achat d'un container.

**Mme Monique Charrière** prend note de la remarque.

**M. Michel Richard** dit que dernièrement deux bennes de 5m<sup>3</sup> ont été amenées à la déchetterie pour le bois, plastique, sagex et samedi passé il a remarqué que tout était à nouveau mélangé. Pourquoi pas amener une benne de 30 m<sup>3</sup> pour le bois. A quoi ça sert d'amener deux bennes pour mélanger par la suite ?

**Mme Monique Charrière** explique que les deux bennes ont été amenées pour les objets encombrants. L'idée était de mettre dans une benne les grands encombrants et dans l'autre benne

les petits encombrants. Donc il n'avait pas été question de séparer les objets encombrants car dans ce cas il faudrait encore une troisième benne.

**M. Michel Richard** souhaite que l'on fasse une fois des affiches plus visibles pour informer les gens que les piles se déposent dans les magasins d'achat comme on paie une taxe. La même chose pour le PET, pourquoi est-ce que les gens ne pourraient pas le ramener où ils l'ont acheté. Ce sont des frais supplémentaires pour la commune pour rien. Les grandes surfaces rigolent car c'est les communes qui paient les charges.

**Mme Monique Charrière** indique qu'une annonce dans ce sens paraîtra dans la prochaine parution du bulletin d'information communal. Pour l'instant, la commune est obligée de prévoir une récolte de PET. Il est clair que si les citoyens ramènent le PET dans les magasins ce serait une bonne chose.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. le Syndic** repasse la parole à Mme Monique Charrière.

### **2.2.10 Aménagement du cimetière de Bonnefontaine**

**Mme Monique Charrière** indique que pour le conseil communal les travaux de démolition et de reconstruction du mur côté cure du cimetière de Bonnefontaine demeure une priorité. On peut constater que ce mur est complètement lézardé et menace de s'écrouler. Par ailleurs, une fois ce mur reconstruit on pourra alors disposer de l'espace laissé libre devant sans problème ultérieur. Cet espace servira à aménager de façon judicieuse l'emplacement du monument pour les urnes funéraires. A ce jour, le cimetière de Bonnefontaine ne dispose d'aucune place pour ces monuments et c'est uniquement après la réalisation de ces travaux que l'on disposera d'un emplacement digne et respectueux pour nos défunts. Voici donc les raisons qui ont amené le conseil communal à vous soumettre ce projet, à savoir : démolition et reconstruction du mur comprenant l'abattage d'arbres qui gênent passablement les tombes, le terrassement et les canalisations, béton et béton armé, dans les divers la fourniture et pose d'une bordurette devant le nouveau mur, enlèvement des monuments, déplacement des urnes, remise en terre des urnes et repose des monuments, arrangement du gravillon etc. Total de ces aménagements pour un total estimé à Fr. 40'000.-. Le conseil communal vous invite vivement à accepter le montant budgétisé pour la réalisation de ces travaux. Merci de votre confiance.

Aucune question n'étant formulée, **M. le Syndic** passe la parole à M. Roland Marro - Président de la Commission financière pour lecture de son rapport figurant en annexe 8.

**Votes des budgets 2003**

**M. Thierry Ackermann** met au vote le **budget de fonctionnement** présentant un excédent de charges de Fr. 1'044'723.- qui est **accepté à l'unanimité**.

**M. Dominique Aebischer** relève que le point 11 figurant au budget des investissements n'a pas été commenté avant le vote.

**M. Thierry Ackermann** indique que M. Gilbert Muller en a parlé lors de sa présentation de la partie financière. Ce sont simplement deux parcelles à vendre dans le secteur de Praroman.

C'est au tour des investissements :

**2.2.1 Achat de stores pour la salle d'activité du bâtiment administratif**

Le montant de Fr. 20'000.- est accepté à la majorité (7 contre, 4 abstentions).

**2.2.2 Achat de mobilier - Ecole de Zénauva**

Le montant de Fr. 10'000.- est accepté à l'unanimité.

**2.2.3 Participation à la transformation et à l'agrandissement du CO de Marly**

Le montant de Fr. 55'040.- est accepté à la majorité (2 contre, 1 abstention).

**2.2.4 Crédit d'étude pour un projet marquant la fusion**

Le montant de Fr. 3'500.- est accepté à la majorité (11 contre, 10 abstentions).

**2.2.5 Aménagements au centre sportif**

Le montant de Fr. 16'000.- est accepté à la majorité (1 abstention).

**2.2.6 Réfection de la route du Misely - secteur Essert**

Le montant de Fr. 85'000.- est accepté à la majorité (1 contre, 1 abstention).

**2.2.7 Equipements en réseau d'eaux claires**

Le montant de Fr. 250'700.- est accepté à la majorité (1 contre, 2 abstentions).

**2.2.8 PGEE et équipements en réseau d'eaux usées**

Le montant de Fr. 188'000.- est accepté à l'unanimité.

**2.2.9 Aménagement de la déchetterie**

**Le montant de Fr. 111'200.- est accepté à l'unanimité.**

**2.2.10 Aménagement du cimetière de Bonnefontaine**

**Le montant de Fr. 40'000.- est accepté à l'unanimité.**

**2.2.11 Vente de terrain secteur Praroman**

**Le montant de Fr. 316'000.- est accepté à la majorité (1 abstention).**

**Traversée du Mouret - crédit d'étude**

**Le montant de Fr. 86'000.- est accepté à la majorité (2 abstentions).**

Le budget des investissements 2004 est accepté. **M. le Syndic** remercie, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

***Tractanda No 3 - Nouveaux statuts du Game***

M. le Syndic passe la parole au conseiller M. Denis Murith pour la présentation des modifications des statuts du GAME (Groupement d'adduction d'eau Le Mouret et environs) qui les commente à l'aide d'une projection sur grand écran. Les nouveaux statuts pouvaient être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouvertures.

Aucune question n'étant formulée, M. Le Syndic met au vote les nouveaux statuts du Game.

**Les nouveaux statuts du Game sont acceptés à l'unanimité.**

***Tractanda No 4 - Modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et Haut Lac français***

M. le Syndic passe la parole au conseiller M. Max Brügger pour la présentation des modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français qui les commente à l'aide d'une projection sur grand écran, selon annexe 9. Les modifications des statuts pouvaient être consultées au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouvertures.

Aucune question n'étant formulée, M. Le Syndic met au vote les modifications des statuts.

**Les modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français sont acceptées à la majorité (1 abstention).**

### ***Tractanda No 5 - Reprise au domaine public de la route et des infrastructures du quartier "Au Village" secteur Oberried***

M. le Syndic demande aux représentants de l'Hoirie Fontaine présents dans cette salle de se récuser. Mme Marie Fontaine et M. Marcel Fontaine se récuse. Il passe ensuite la parole au conseiller M. Nicolas Lauper - qui remplace le conseiller M. François Papaux responsable des routes absent ce soir pour raison professionnelle - pour la présentation de ce dossier. A l'aide d'une projection du plan de situation sur grand écran, M. Nicolas Lauper explique et commente la reprise au domaine public de la route et des infrastructures du quartier "Au Village" secteur Oberried. Il s'agit d'une zone à bâtir qui a été créée par l'Hoirie Fontaine.

Mme Thérèse Eggertswyler demande si cette reprise concerne toute la route de quartier ?

M. Nicolas Lauper explique qu'il ne s'agit que d'un petit bout et remontre sur le plan de situation de quel tronçon il s'agit.

Aucune autre question n'étant formulée, M. Le Syndic met au vote la reprise de route.

**La reprise au domaine public de la route et des infrastructures du quartier "Au Village" secteur Oberried est acceptée à l'unanimité.**

### ***Tractanda No 6 - Informations***

**M. le Syndic** rappelle que la prochaine assemblée communale pour les comptes 2003 aura lieu le mercredi 24 mars 2004 à 20h00 au Café du Pafuet.

### ***Tractanda No 7 - Divers***

**Mme Véronique Egnersson** aimerait savoir qui paiera les frais d'intervention du 3 novembre 2003 qui a fait déplacer les sapeurs-pompiers du Mouret, le centre de renfort de Fribourg et la gendarmerie cantonale concernant un jeune adolescent tentant d'effrayer tout ce monde en s'étant coincé dans des canalisations. Elle souhaite que la commune ne prenne pas l'entier des frais à sa charge. Il serait opportun d'opérer une sensibilisation auprès du jeune peut-être en se rendant utile pour des travaux d'intérêts publics ou une aide au service technique.

**M. Thierry Ackermann** indique que pour l'instant aucune facture n'est parvenue à la commune.

**Mme Anne Baechler** indique qu'il y a un problème sur la route de Zénauva - depuis l'école jusqu'au pont. L'année passée il y a eu un grand orage qui a tout enlevé le gravillon en bas le talus. Tout a été dévasté entre la terre la boue et l'eau. Elle se demande si les gargouilles sont trop petites et elle se demande si personne est venu contrôlé les gargouilles. Elle avait demandé l'année passée à M. Papaux qui était responsable qui est venu avec les personnes de l'Etat mais depuis elle n'a reçu aucune réponse.

**M. Nicolas Lauper** remercie Mme Baechler de sa remarque. Effectivement la chose a été traitée en conseil communal. Un devis a été demandé et les travaux ont été commandés. Un nouveau bout de conduite déchargera la conduite d'épuration qui descend à travers tout le village de Zénauva. Une partie de ces eaux claires partiront directement vers le ruisseau. Ce qui soulagera la conduite en espérant que cela évitera le débordement de la conduite lors de gros orages.

**M. Gérald Clerc** informe qu'une gargouille à la route de Montécu est bouchée et l'eau coule en bas la route. Est-ce que le nécessaire a été fait ? Le cas a été annoncé mais dernièrement elle était à nouveau bouchée. Si un curage n'est pas effectué il y aura des problèmes pour les riverains qui habitent plus bas.

**M. Thierry Ackermann** prend note de cette remarque qui s'adresse à nouveau au conseiller absent.

**M. Jean-Claude Marty** aimerait juste qu'avec le crédit d'étude pour marquer la fusion on pense éventuellement à aménager peut-être une place de jeux dans la zone entre la buvette du FC Le Mouret et la halle de gym. Ceci avait déjà été discuté il y a deux ans au moment de la fusion. De faire quelque chose qui profiterait à nos jeunes et peut-être éviter une statue.

**M. Thierry Ackermann** remercie pour la remarque et en prend note. Il est vrai que dans la démarche du conseil qui a déjà ressorti quelques idées. La Sodemo a été interpellée pour quelques idées. Maintenant le crédit d'étude a été accepté, un groupe de travail sera mis sur pied dans lequel chacun est invité à y participer.

**M. Gérald Clerc** rappelle, étant donné que la maison en face du centre sportif a été vendue, de ne pas manquer l'opportunité d'acquérir le terrain avant que celui-ci ne renchérisse pour la création d'une place de parc.

**M. Thierry Ackermann** confirme que c'est une préoccupation actuelle du conseil.

**M. Bernard Cotting** pense que ce serait bien que la place de parc devant le bâtiment administratif soit goudronnée ceci éviterait d'amener tout le gravier dans le bâtiment.

**M. Thierry Ackermann** remercie M. Cotting de sa remarque. Le conseil en prend note et ne manquera de l'apporter dans un prochain budget.

La parole n'étant plus demandée, **M. Thierry Ackermann** remercie les tenanciers M. et Mme Pasquier pour la mise à disposition de la salle, patience, M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, Fricopy pour la mise à disposition du matériel de projection, au personnel communal pour la mise en place de la salle, aux porteuses de micros, à toutes les personnes qui oeuvrent parfois dans l'ombre pour le bon fonctionnement de notre commune. Il remercie également les citoyennes et citoyens qui se sont déplacés ce soir pour cette assemblée.

M. le Syndic lève la séance à 22h05 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements.

COMMUNE LE MOURET

La secrétaire :

Le Syndic :

Chantal Caputo

Thierry Ackermann

- Annexes :
- No 1 convocation
  - No 2 corrections
  - No 3 présentation du budget de fonctionnement
  - No 4 utilisation du montant d'aide à la fusion
  - No 5 présentation du budget de l'investissement (partie financière)
  - No 6 achat de mobilier école de Zénauva
  - No 7 transformation et agrandissement du CO de Marly
  - No 8 rapport de la commission financière
  - No 9 modifications des statuts Association CO Sarine-Campagne et Haut Lac français
  - No 10 vue générale du diaporama

Le Mouret, le 27 février 2004/cc